

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 04 novembre 2022
Date d'affichage : le 04 novembre 2022
Nombre de conseillers : en exercice : 15
Présents :
Votants :
Dont pouvoir (s) :

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX LE NEUF NOVEMBRE A DIX-HUIT HEURES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Laetitia SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs

Pouvoirs de :

Absents excusés :

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance :

Versements des subventions aux associations exercice 2022

Vu le Code des Communes et notamment l'article L.212-1,

Vu le budget supplémentaire relatif à l'exercice 2022,

Considérant le rôle des associations « loi 1901 »,

Ayant entendu l'exposé de Madame la Maire qui présente les demandes de subventions des associations, qui sont votées successivement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de verser aux associations pour l'exercice 2022, les subventions telles que figurant dans le tableau ci-dessous :

PRECISE que cette dépense est prévue au budget primitif de l'exercice 2022 au code article 6574.

SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS	Demandes de subventions reçues pour 2022	Vote pour 2022	DETAIL DES VOTES PAR LIGNE
ANCIENS COMBATTANTS (FNCPG-CATM TOE et veuves)	650,00 €	250,00 €	
APURE	150,00 €	150,00 €	
Association départementale des jeunes des sapeurs pompiers centre d'incendie et secours de Louviers / Val de reuil		50,00 €	
ATELIER ARTS PLASTIQUES	500,00 €	250,00 €	
CLUB Séniors du Vauvray	1 500,00 €	500,00 €	
COOP École Publique "Des Coteaux"		800,00 €	
COOP École Publique "Jean Recher"		1 200,00 €	
DANSE HARMONIE		50,00 €	
I.M.A (Initiation Musique Amateurs)	1 000,00 €	1 000,00 €	
JUDO DES 2 RIV		500,00 €	
LABELLE SPORT	1 000,00 €	50,00 €	
LIRE ET FAIRE LIRE		0,00 €	
RCMDV Foot	2 500,00 €	2 000,00 €	
SAINT PIERRE POUR TOUS	1 000,00 €	350,00 €	
SOUVENIRS FRANCAIS		50,00 €	
TEMPS LIBRE	700,00 €	600,00 €	
UCA (union commerciale et artisanale)	1 300,00 €	1 200,00 €	
Fondation du patrimoine	/	100,00 €	
Ma'Zumba	/	50,00 €	
Marguerite	575 €	200,00 €	
Chorale Imaginaire	100 €	50,00 €	
Société libre de l'Eure	150 €		
Association des maires de l'agglomération Seine-Eure	150 €		
TOTAL		9 400,00 €	

Pour extrait certifié conforme au registre.

La Maire,

Laetitia SANCHEZ

Madame la Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

PROJET